

Creuse



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

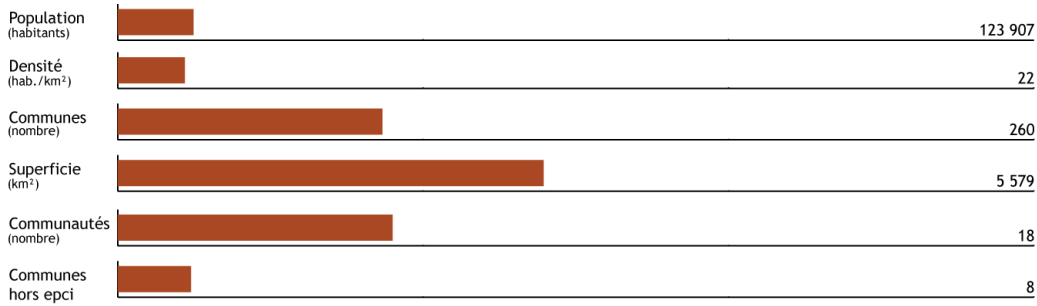
9 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2009 :

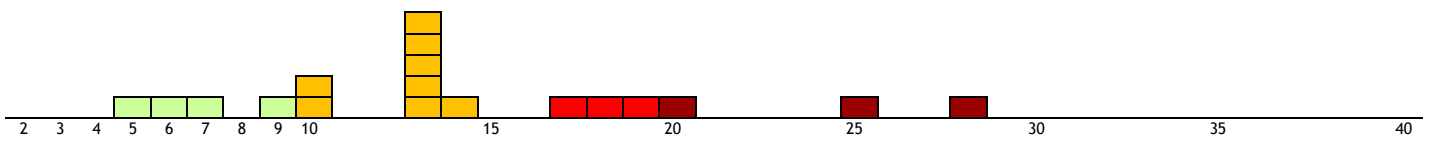
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par Communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

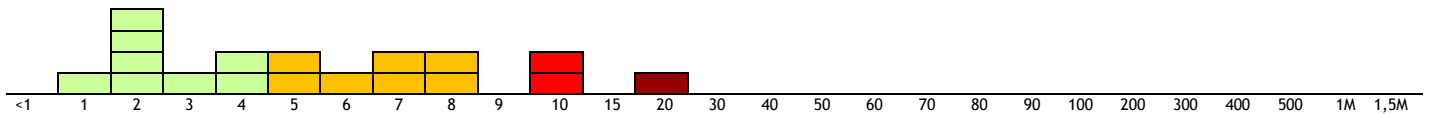
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

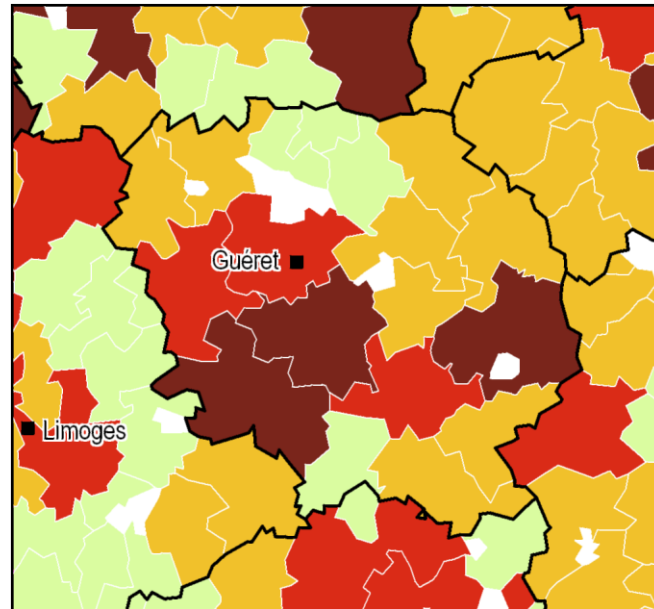


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	1
6	1
7	1
9	1
10	2
13	5
14	1
17	1
18	1
19	1
20	1
25	1
28	1
TOTAL	18

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	1
2 à 3 000	4
3 à 4 000	1
4 à 5 000	2
5 à 6 000	2
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	2
10 à 15 000	2
20 à 30 000	1
TOTAL	18

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés moyennes prédominent :

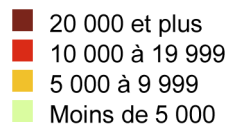
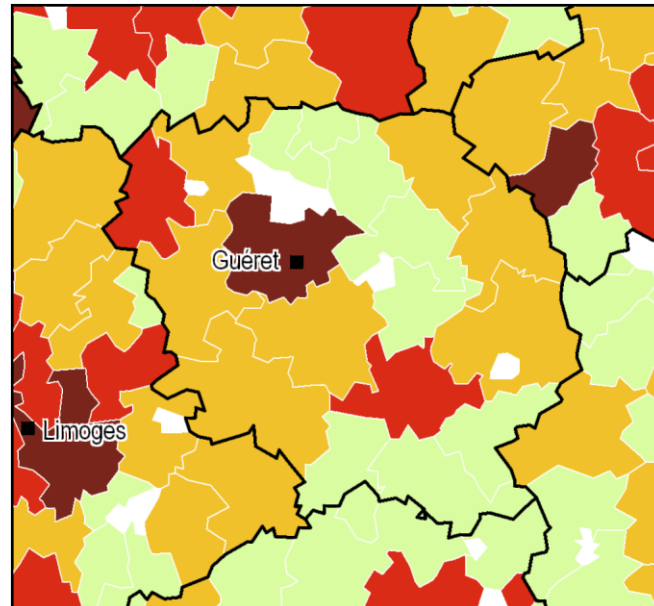
- 11 communautés sur 18 comptent entre 10 et 19 communes (soit 61,10 %).
- 4 communautés comptent moins de 10 communes (soit 22,20 %), aucune ne compte moins de 5 communes.
- 3 communautés comptent entre 20 et 28 communes (soit 16,70 %).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue, excepté à l'Ouest, où les communautés de Haute-Vienne sont plus petites (moins de 15, voire moins de 10 communes).

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont peu peuplées :

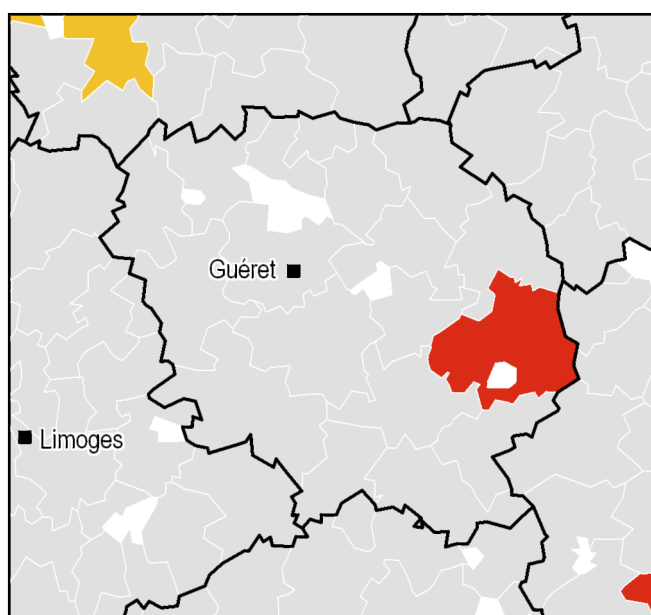
- 13 communautés sur 18 comptent moins de 8 000 habitants (soit 83,30 %).
- 8 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 44,40 %), selon une bande Nord-Sud occupant le centre du département, dont 1 moins de 2 000 habitants (CC de Marche Avenir).
- 3 communautés comptent au moins 10 000 habitants (16,70 %), dont 1 plus de 20 000 habitants (CC de Guéret - Saint-Vaury).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans les communautés riveraines.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0	
Territoire comprenant une enclave	1	CC Auzances - Bellegarde-en-Marche
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	10	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	8	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	8	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	8	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- .Lépinas a intégré la CIATE du Pays Creuse-Thaurion-Gartempe.
- Saint-Silvain - Bellegarde a intégré la CC d'Auzances-Bellegarde.

Entre 2009 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans le département, hormis une petite « zone blanche » au Nord de Guéret.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ANZÊME
LE BOURG-D'HEM
LA CELLE-DUNOISE
CHAMPSANGLARD

COLONDANNES
CRESSAT
JOUILLAT
SERMUR

Extraits des SDOI

Constats et propositions

L'analyse présentée ci-dessous est fondée sur les documents transmis, en 2006, par la préfecture.

Schéma d'orientation de l'intercommunalité de la Creuse

2006

État des lieux

A ce jour, la quasi-totalité du département est couverte par des communautés de communes. Toutefois, 10 communes n'appartiennent à aucun EPCI à fiscalité propre.

S'agissant des périmètres, le constat partagé avec les élus est que l'intercommunalité dans la Creuse est morcelée. De plus, l'existence de nombreux périmètres peu rationnels ne permet pas, dans la plupart des cas, la constitution de projets structurants et de développement pour ces territoires exigus ou manquant d'unité.

S'il existe un accord quasi général des élus sur ce constat, une évolution notable apparaît difficilement envisageable avant les élections municipales de 2008.

Propositions

Favoriser l'adhésion des communes indépendantes aux communautés de communes

D'ores et déjà, des possibilités d'évolution se dessinent. Ainsi, le processus d'adhésion de plusieurs communes isolées est en cours.

La carte intercommunale doit permettre d'accroître la cohérence et sa lisibilité

Dans la Creuse, elle passe par la simplification. Cela conduit à s'interroger sur la pertinence du maintien des SIVU et de certains SIVOM.

Regroupement des intercommunalités

L'existence de communautés de très faible dimension conduit à s'interroger aussi sur la nécessité de favoriser des regroupements pour atteindre des seuils critiques, seuls à même de permettre l'émergence d'une véritable intercommunalité de projet.

Hypothèses de fusions et d'intégrations des communes isolées

• Première hypothèse :

Fusion de la CC du Pays Sostranien avec celle du Pays Dunois.

Fusion de la CC Marche Avenir avec celle des Deux Vallées et l'ensemble des communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte.

Fusion de la CC de la Petite Creuse avec celle du Pays de Boussac.

Fusion de la CC du Carrefour des Quatre Provinces avec celle de Chénérailles.

• Deuxième hypothèse :

Fusion de la CC du Pays Sostranien avec celle du Pays Dunois et l'intégration d'une commune du syndicat mixte (La Celle-Dunoise).

Fusion de la CC Marche Avenir avec celle des Deux Vallées et deux communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte (Le Bourg-d'Hem, Champsanglard).

Fusion de la CC de la Petite Creuse avec celle du Pays de Boussac.

Fusion de la CC du Carrefour des Quatre Provinces avec celle de Chénérailles.

Extension de la CC de Guéret Saint-Vaury à deux communes indépendantes adhérant actuellement à un syndicat mixte (Anzème et Jouillat).